



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1475

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation de nouvelles associations membres de la commission**

service : **Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévéque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1475**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Désignation de nouvelles associations membres de la commission**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0397 en date du 15 décembre 2008, le Conseil a procédé à la création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées et a accepté le principe de composition exprimé comme suit : "il est proposé que la commission intercommunale soit composée des vice-présidents délégués dans les domaines de la voirie, de l'habitat, du patrimoine et des bâtiments, des déplacements et de la mobilité. La commission sera également composée de toutes les associations ou collectifs d'associations désignés par le conseil de Communauté après un appel à candidature lancé par la Communauté urbaine de Lyon. Monsieur le Président arrêtera la liste des membres qui pourra prévoir une représentation des territoires par la désignation de deux conseillers communautaires et de leurs suppléants au sein de chacune des conférences des maires."

Afin de sélectionner les associations candidates pour siéger au sein de cette commission, le Conseil a également accepté, par délibération du 15 décembre 2008, les trois critères de sélection suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap et à au moins plusieurs communes de l'agglomération,
- la diversité des types de handicaps représentés (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental),
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.

Par délibération n° 2009-0752 en date du 11 mai 2009, le Conseil a désigné les 22 associations qui remplissaient ces différents critères et qui ont fait acte de candidature pour siéger dans cette commission.

Par cette même délibération, le Conseil a approuvé le principe d'affecter deux sièges aux associations et quatre aux collectifs ainsi que la possibilité d'intégrer au cours de la première année de fonctionnement de cette commission de nouvelles associations.

Au cours de la première année de fonctionnement :

- le représentant de l'association Prismavilla a décidé de se retirer de la commission et n'a pu être remplacé par manque de représentants lyonnais de l'association. Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du retrait de cette association de la commission intercommunale,

- diverses associations de l'agglomération lyonnaise ont fait acte de candidature pour siéger à ladite commission. Il est donc proposé de désigner comme membres de la commission intercommunale d'accessibilité les associations qui ont fait acte de candidature et qui répondent aux critères ci-dessus définis, soit :

- . Association nationale de défense des Malades Invalides et handicapés, Comité du Rhône (AMI),
- . Association Avenir Liberté Egalité (ALE),
- . Association lyonnaise des devenus sourds et malentendants (ALDMS),
- . Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP),
- . Union Nationale des Moins Valides (UNMV) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Prend acte du retrait de l'association Prismavilla de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

2° - Nomme les cinq associations suivantes comme membres de la commission intercommunale d'accessibilité, portant à 26 le nombre d'associations siégeant au sein de ladite commission :

- Association nationale de défense des Malades Invalides et Handicapés, Comité du Rhône (AMI),
- association Avenir Liberté Egalité (ALE),
- Association Lyonnaise des Devenus sourds et malentendants (ALDMS),
- Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP),
- Union Nationale des Moins Valides (UNMV).

3° - Réaffirme le principe d'affecter deux sièges aux associations et quatre aux collectifs.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.